

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 53 (2003)

Heft: 3: Ecriture de l'histoire et archives = Geschichtsschreibung und Archivwesen

Artikel: Archiviste et historien : deux métiers, un lien à préserver

Autor: Sardet, Frédéric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archiviste et historien: deux métiers, un lien à préserver

Frédéric Sardet

Zusammenfassung

Dieser Beitrag befasst sich mit den Gründen, die dafür sprechen, dass zwischen dem Beruf des Historikers und dem Beruf des Archivisten eine enge Verbindung erhalten bleibt. Diese Problematik wird angesichts der Tatsache erörtert, dass in der Schweiz neue Ausbildungsgänge für die Archivareausbildung entstehen, welche sich auf die Kultur der bisher zumeist in einem Geschichtsstudium ausgebildeten Archivare auswirken könnten. Ohne die Notwendigkeit einer Verbesserung der Ausbildung in technischer Hinsicht (Informatisierung, Normierung) anzuzweifeln, vertritt der Autor die Auffassung, dass die Konservierungspolitik der Archive ohne Kenntnisse der Historiographie und der historischen Debatten nicht auskommt.

Je proposerai ici une réflexion sur le lien qui unit ou devrait unir, en Suisse, les archivistes du secteur public aux historiens. Par cette réflexion, j'entends défendre le maintien de ce lien, sans que celui-ci puisse contredire le besoin d'une formation renouvelée et ouverte aux technologies contemporaines, tant pour l'archiviste que l'historien d'ailleurs. Dans un environnement marqué de plus en plus par la communication audiovisuelle et les techniques numériques, il faut s'interroger sur les effets d'un changement de la relation entre deux pratiques intimement liées par le rapport qu'elles entretiennent – pour longtemps encore – à l'écrit non fictionnel: le document archivé et lu par le consultant, l'inventaire rédigé par l'archiviste et compulsé par le consultant ou l'archiviste, le livre d'histoire écrit par l'historien ou l'archiviste et lu par un public qui dépasse ou devrait dépasser le cercle étroit des historiens et des archivistes.

Au début des années 1960, Robert-Henri Bautier, dans la Pléiade, écrivait: «Tout le mécanisme moderne des archives a été conditionné par la solution à donner au problème clef: celui de l'élimination des documents inutiles. Par formation ou par vocation, l'archiviste est nécessairement un historien; c'est parce qu'il sait par expérience personnelle comment s'écrit l'histoire et avec quels matériaux, qu'il n'a pu se résigner à être seulement un 'conservateur d'archives' et qu'il est devenu en quelque sorte le spécialiste de l'élimination: il est l'homme qui sait détruire.»¹

Au début du XXI^e siècle, Alain Guerreau, dans un opus combatif et stimulant, constate le recul des «conservateurs» dans la pratique «médiévistique» française. «Il s'est peu à peu développé dans ces métiers un état d'esprit purement 'gestion-

1 Robert-Henri Bautier, in Charles Samaran (dir.): *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, 1961, p. 1138.

naire', quantitatif en diable». Plus loin, il dénonce le besoin de «visibilité» érigé en dogme qui confine déjà musées et monuments historiques en «entreprises de spectacle» et de conclure: «Il reste des conservateurs qui confectionnent des inventaires sérieux et d'autres instruments de travail, et consacrent une part de leur temps à des recherches de fond sur et dans les documents dont ils ont la charge. Qui leur en sait le moindre gré? Aucune 'visibilité'!»²

En Suisse, Gérald Arlettaz, historien travaillant aux Archives fédérales, récusait «les propos qui tendent à considérer l'activité historique de l'archiviste comme étant de nature résiduelle. Au reste [poursuit-il], comment l'archiviste pourrait-il assurer sa mission de conservateur et d'interprète des sources propres à l'opération historiographique s'il n'était aussi historien? Au nom de qui et pour qui devrait-il brader cette mission?»³ En une génération, quelque chose a changé. L'évidence du lien entre la formation d'historien et le «savoir détruire» de Bautier, condition nodale du métier d'archiviste, s'estompe.

La distance qui s'est creusée entre les deux métiers se perçoit dans l'affirmation renouvelée des archivistes qu'ils constituent une communauté professionnelle dotée de ses propres règles et savoirs, construite sur le fait que l'archivistique ne saurait être une discipline auxiliaire de l'histoire. Cette revendication d'autonomie du métier d'archiviste, comme on a pu parler du métier d'historien, se fait désormais au sein d'une filière de formation placée sous le sceau de «l'information documentaire» où domine la culture technicienne très affirmée des bibliothécaires. Cette mutation porte le risque de précipiter la perte du lien, à mesure que les générations nées dans les années 1950–1960 seront remplacées au sein d'institutions publiques engagées structurellement dans des difficultés budgétaires, converties au *management* et largement ignorantes des problématiques historiques. Pour cette raison, ce texte se concentrera sur les conditions nouvelles de formation de celui qui doit effectivement «savoir détruire»: l'archiviste⁴.

Archiviste, une formation sans histoire...

Dans la rencontre, la question surgit très vite: comment fait-on pour devenir archiviste? Cette question, fréquente pour l'archiviste, touche rarement l'historien. Même de manière floue, l'école et les livres d'histoire laissent une trace dans la mémoire des individus qui imaginent facilement l'exigence universitaire pour toute recherche ou enseignement. En revanche, quelle que soit la réponse à la question, l'interlocuteur bienveillant opine avec l'archiviste pour lui reconnaître une profession «bien intéressante», un peu planquée et n'ayant aucune des vertus du monde libéral voué au culte sans partage de l'avenir. De manière symptomatique, lorsque les artistes s'emparent du thème, tout en construisant des figures attachantes sinon

2 Alain Guerreau: *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du moyen-âge au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2001, pp. 95ss.

3 Gérald Arlettaz: «Les Archives et l'écriture de l'histoire», in: *Etudes et sources*, 27, 2001, p. 13. Dans ce même numéro, le directeur des Archives fédérales est néanmoins rassurant sur le maintien du lien entre l'archiviste et l'histoire.

4 Il va de soi que de la formation à l'embauche, surtout dans des phénomènes de niches professionnelles, comme le sont les Archives publiques en Suisse, des paramètres individuels interfèrent largement pour invalider l'esquisse dessinée ici. Il me semblait toutefois nécessaire d'en rester à une analyse des formes objectives de formation pour lancer le débat, sans mettre en avant le fait que le marché se nourrirait facilement des perles rares qui existeront toujours.

originales, ils manquent rarement de rappeler le discrédit social qui accompagne le traitement de la paperasse remise dans une cave. Dans *Brazil*, le cinéaste Terry Gilliam construit un anti-héros qui s'affirme contre l'ambition sociale d'une mère éprouvante en refusant de quitter son emploi aux Archives. Au théâtre, dans l'un des délicieux spectacles au vitriol du trio suisse *Bergamote*, le mari désireux de promotion, renvoyé aux Archives, subit les sarcasmes assassins de son épouse et finit par envisager son suicide (*Bergamote, aller simple*). Dans le monde graphique, l'album des cités obscures intitulé *L'archiviste*, par François Schuiten et Benoît Peeters, dessine en creux l'impossible dépassement du rôle de l'archiviste chargé d'inventaire en enquêteur. Isidore Louis, modeste et méticuleux, est finalement évincé d'un institut bureaucratique peu enclin à analyser les dessous d'une affaire. Inventorie et tais-toi...

Il est certain que depuis quelques années, les professionnels de l'information agissent pour infléchir cette représentation de leur «métier» largement véhiculée par des médias sclérosés quand ils pensent «archives». Au premier chef, pour l'archiviste exerçant en Suisse, la question du «comment devient-on», pourrait ne plus se poser. Dès 1990, l'Ecole supérieure d'information documentaire de Genève a offert une formation sur trois ans⁵ qui préfigurait le mode de formation professionnel mis en place aujourd'hui. Depuis 2001, le marché du travail helvétique accueille des «spécialistes» issus des Hautes écoles spécialisées lesquels briguent les postes de cadres tandis que les titulaires d'un certificat de capacité dotés du titre «d'assistant en information documentaire» doivent pouvoir assumer les tâches d'appui. La Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées du 6 octobre 1995 et l'Ordonnance fédérale relative à la création et à la gestion des HES du 11 septembre 1996 modifient le paysage professionnel. Bibliothécaires, documentalistes et archivistes reçoivent donc un enseignement professionnel commun et assorti de diplômes reconnus. De manière concomitante, ce qui n'est pas innocent, une formation post-grade en archivistique a été pensée et mise sur pied. Une *task force* de l'Association des archivistes suisses a publié en novembre 2000, un projet de «formation spécifique en science archivistique», rien de moins. De manière problématique, le rapport ajoute: «Conçue autrefois comme discipline historique, tournée vers le passé, la science archivistique a été catapultée, par ces développements récents [nouveaux médias de l'information et de la communication], vers le présent et l'avenir.» Un propos qui laisse songeur, non sur la supposée science archivistique inévitablement «complexe», mais sur la représentation véhiculée par les auteurs du rapport, probablement formés à l'université, de la «discipline historique», dont on veut se débarrasser comme d'une tare. Une position qui confirme s'il était nécessaire, la force de pénétration de cette étrange fascination pour «l'avenir» doté de toutes les vertus sur des acteurs pourtant concernés par la multiplicité des temporalités humaines lesquels confondent histoire comme écriture sur le passé et écriture même de l'histoire développée au présent avec des outils formels et intellectuels qui ne supposent en rien une attitude dépassée ou passéiste. Depuis 2002, à Lausanne, un certificat est accessible – pour qui peut le payer – aux titulaires d'une «formation universitaire au bénéfice d'expériences professionnelles dans

5 Voir la synthèse récente: François Burgy et Barbara Roth-Lochner: «Les Archives en Suisse ou la fureur du particularisme», in: *Archives*, vol. 34, 1-2, 2002-2003, pp. 37-80.

une institution d'archives»⁶. L'historien n'y est convié qu'à reculons, tant il semble important de mettre d'abord les représentants de la profession «à niveau» pour les aider à se faire admettre comme partenaire crédible à l'heure des mutations de la fonction publique.

Ces formations font recette et les professionnels de l'information, regroupés dans des réseaux, sont fort attentifs au libellé des offres d'emploi pour faire reconnaître leurs compétences sur le marché du travail. Il en va de la reconnaissance de leur savoir-faire face à des formations différentes; il en va aussi de la reconnaissance d'une hiérarchie des diplômes délivrés au sein de la filière, en fonction des postes à pourvoir (CFC, HES, post-grade). Ce n'est pas une des moindres difficultés qui se pose aujourd'hui que de clarifier les descriptifs des postes à pourvoir en regard des formations reçues, qui puissent intégrer les conditions d'équivalence des anciens diplômes, surtout dans le milieu des bibliothécaires; les archivistes ayant la chance toute relative de partir de rien ou presque. A l'intérieur même du monde universitaire, un certain flou qui relève de la rivalité institutionnelle oppose les universités ou les écoles polytechniques aux HES. La formation en information documentaire n'y échappe pas. A Genève, la revendication est explicite: l'étudiant reçoit une «formation de niveau universitaire, bien que professionnelle dans son essence»⁷. Attendons de voir si les hautes écoles proclameront bientôt que la formation qu'elles dispensent est de niveau professionnel bien qu'orientée vers la recherche fondamentale par essence...

Le risque, porté par cette confusion des missions, est de susciter la course au cumul des formations laquelle encourage la reproduction sociale des élites du fait des coûts de formation, retarde l'âge de prise en emploi, renforce le système des «stages» sous-payés mais, il faut le concéder, stimule aussi l'intérêt nécessaire pour une formation professionnelle continue qui ne se résume pas à de simples journées d'information. Problème: l'accès à cette formation continue en emploi reste une gageure dans la fonction publique, financièrement et humainement vu les faibles effectifs.

Avec cette nouvelle organisation de la formation, d'autres questions surgissent. Majoritaires ou non, elles existent. Elles émanent des jeunes qui suivent la filière professionnelle et s'étonnent que l'archiviste puisse être «simplement» historien pour exercer ce noble métier. Scandale? Pour l'historien qui avait tendance à considérer que les Archives sont une alternative professionnelle *naturelle* à l'enseignement ou la recherche, nul doute qu'un frisson inquiet ou un doute le saisisse.

Cette inquiétude a-t-elle lieu d'être? Les historiens sont-ils incompetents à gérer des Archives? Doit-on craindre, souhaiter, programmer un nouveau rapport des Archives à la communauté des historiens?

Dans le dédale institutionnel des missions qui incombent à un acteur, supposé à tort monolithique, comment décrire succinctement et sans trahison, la tâche qui est dévolue aujourd'hui à l'archiviste? Cinq verbes rendent raison de cette activité: collecter, sélectionner, inventorier, conserver et communiquer.

Au sein de son institution de tutelle, l'archiviste est tenu de recevoir les documents des unités de son organisation selon les modalités internes ou légales prévues. Dans la mesure du possible il va faire reconnaître l'importance d'un plan de

6 François Burgy et Barbara Roth-Lochner dans leur contribution font toutefois explicitement référence à une formation universitaire en histoire.

7 <http://www.geneve.ch/heg/formations/id/experience.html>

classement structurant la gestion active des dossiers qui autorise un pré-archivage rationnel lequel facilitera la réception des archives historiques dès lors que l'institution mère se préoccupe de cette dimension.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'archiviste doit être éclairé sur le contexte juridique de son action, disposer d'informations actualisées sur tout ce qui touche à la conservation matérielle des archives (équipements immobiliers, mobiliers, plans catastrophes, conditionnement adéquat des supports selon leurs types, plans de restauration) et il doit garantir l'accès aux fonds par la rédaction d'inventaires dont la forme normalisée pour l'échange tous azimuts des informations par voie électronique s'impose comme un enjeu professionnel qui relègue la perspective historique à l'arrière de l'arrière-plan. Cet enjeu semble d'ailleurs d'autant plus valorisé par les archivistes eux-mêmes qu'il épouse les valeurs sociétales et permet un réajustement de la position technicienne des archivistes en regard de leurs collègues bibliothécaires habitués, depuis beaucoup plus longtemps, à la normalisation et la mise en réseau de leurs outils d'analyse. Justifiée ou non, il y a une évidente plus-value, au moins dans ce qui participe du rôle social de l'archiviste et de son prestige institutionnel, dans le fait qu'une communauté professionnelle s'organise et fasse appel à la notion de réseau tout en glissant une certification ISO dans l'horizon de son action... Il serait malvenu d'en faire grief à des acteurs souvent faibles du point de vue institutionnel.

Dans les opérations énumérées ici, l'archiviste apparaît comme un spécialiste de la description archivistique travaillant pour la constitution de «réservoirs de ressources» dont on ne saisit plus guère en quoi le métier d'historien lui pourrait être de quelque utilité. La seule «trace» du lien tient dans la récurrente exigence de «mise en contexte historique» de l'information inventoriée qui résumerait la bonne manière de penser le temps historique alors qu'il s'agit d'abord de préciser les conditions de production des archives.

Dans la formation qui est proposée au futur archiviste, la référence à l'histoire comme discipline est fort tenue pour ne pas dire insignifiante. Libre à lui de suivre à l'université une formation que, somme toute, personne ne lui demande formellement et dont la nécessité n'est qu'une affaire de tradition peu solide. Mais dira-t-on, la spécialisation «archivistique» n'a pas à se charger de tout, et créer une formation redondante de l'enseignement universitaire en histoire semble absurde. Evidemment! Il est probable (mais pas certain) que le candidat à un post-grade en archivistique aura été préalablement formé sur le terrain de l'histoire. Très logiquement, dans les formations supérieures, comme à l'Université de Montréal, le «programme de certificat en archivistique a pour but de former des praticiens appelés à œuvrer dans le domaine des archives en y appliquant l'approche intégrée de l'archivistique pour répondre aux besoins de l'administration et de la recherche, tout en y cultivant un esprit de service à la collectivité». A Bruxelles, l'Université libre associe à son module «Paléographie – archivistique» des mots-clés éloquents: documentologie, information, communication, philologie classique, science de l'organisation et finalement «sciences auxiliaires de l'histoire». L'histoire y apparaît à travers le prisme pointu de l'histoire des textes, du livre et des bibliothèques.

A Lausanne, le certificat en archivistique, dont le comité scientifique est présidé par un historien, professeur à l'Université, le rapport entretenu à l'histoire est nettement orienté vers l'affirmation identitaire du métier d'archiviste puisque le programme valorise l'histoire des Archives et de la profession. et inscrit de manière

précise le rapport entre Archives et recherche historique à travers la problématique des archives d'entreprise. Cet élément de l'enseignement est très intéressant. Il rappelle l'importance des archives privées dans le dispositif de conservation des Archives publiques. Il nécessite non seulement engagement des archivistes mais il témoigne de la sensibilité historienne revendiquée ici, pour que l'écriture de l'histoire ne soit pas médiatisée par les seules sources administratives.

Le problème se pose de manière plus délicate pour les filières professionnelles qui ne supposent pas un passage à l'université. Pour les assistants en information documentaire, il n'y a pas d'enseignement lié à l'histoire. L'affaire est entendue et le monde des Archives est survolé: l'introduction aux Archives se résume à une heure hebdomadaire durant un trimestre sur les trois années d'études.

La Haute école de gestion de Genève offre un plan d'études répartissant les domaines de formation sur trois ans comme suit: la moitié de l'enseignement est dévolue à l'information documentaire et technologie de l'information. La gestion et la culture générale constituent à part égale l'autre moitié de l'enseignement prodigué. Au sein de la culture générale, un enseignement «d'histoire du temps présent» sur les deux premières années d'études représente au total 4% des enseignements dispensés. Peu? A Coire, l'orientation gestionnaire et technicienne est encore plus forte. Ce n'est qu'à l'occasion d'une spécialisation archivistique que l'étudiant reçoit un enseignement lié à la discipline «histoire».

A Genève, la formulation «histoire du temps présent» est intéressante. Elle évacue sans appel une référence aux phénomènes historiques antérieurs à 1870. C'est reconnaître que les centres d'archives spécialisés dans le traitement des sources médiévales et modernes devront recourir à du personnel formé ailleurs et disposant d'un référentiel que seule l'université est en mesure d'apporter. En outre, le libellé du cours renvoie directement à une manière de penser l'histoire contemporaine inaugurée en France par la mise en place du réseau créé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent fondé en 1980⁸. En choisissant cette formule, on peut espérer, au-delà du slogan, que la formation du futur spécialiste en information documentaire soit inscrite dans un contexte intellectuel sinon précis du moins volontairement accroché aux réflexions des historiens sur le rapport entre mémoire et histoire. Le descriptif du cours présente une démarche pédagogique qui témoigne du besoin élémentaire de mettre de l'ordre dans la connaissance factuelle des événements et anticipe une pratique professionnelle qui sera, du moins dans la majorité des archives publiques, caractérisée par la sélection et description archivistique de séries documentaires postérieures à la Seconde Guerre mondiale dans 90% des cas. Aussi sommaire soit-il, cet enseignement s'il arrive à rendre sensible les catégories temporelles diverses des historiens et s'il permet au futur archiviste d'être mieux informé sur ces pratiques, donnera une chance au «spécialiste» d'être mieux armé pour faire valoir sur le plan politique et administratif la dotation en matériel et personnel compétent afin que soient prises en compte les nouvelles formes de sources historiques.

Un lien préservateur du sens

Les questions soulevées ici ne sont ni catastrophisme ni angélisme. En revendiquant une identité professionnelle qui passe par l'affirmation d'une formation spé-

8 Gérard Noiriel: *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine?*, Paris, Hachette, 1998, 256 p.

cifique déliée de la discipline historique, la communauté des archivistes traduit un fait connu mais quelque peu mésestimé par les historiens fréquentant les salles de consultation. Le métier d'archiviste se construit dans l'arrière-boutique invisible de la vie administrative qui n'investit guère de temps pour la bonne gestion des documents pré-archivés. Avec des ressources ridicules en regard du système bureaucratique, l'archiviste doit répondre à des demandes indifférentes à l'écriture de l'histoire. Pourtant, entre archiviste et historien, membres de deux communautés minuscules et peu écoutées, le contact et le dialogue doivent subsister⁹. J'ai le sentiment qu'il ne se maintiendra que par l'effort des archivistes pour être actifs au sein des instances historiennes car l'historien a largement déployé son discours et son propos dans sa confrontation à l'inventaire plus qu'à l'archiviste et l'historien a toujours su faire face au «vrac» des archives. En somme, si l'administration ne peut se passer de l'archiviste, l'historien peut à la limite se passer de l'archiviste pourvu qu'on lui laisse la clef du local.

Revendiquer le maintien d'un lien entre historien et archiviste, c'est rappeler que la tâche honorable qui consiste à mettre à disposition des documents aux consultants n'est que l'écume du sens à donner au métier d'archiviste. Dans leurs échanges informels, les archivistes considèrent parfois – non sans amertume – que les historiens sont des «consommateurs» d'archives, intéressés à être bien servis. Ce terme traduit un fâcheux état d'esprit. Constaté et dire cela n'est pas encourager ce type de relation. C'est, au contraire, une invite pour que l'archiviste ne renonce pas à tout engagement historien car – c'est regrettable – l'historien ne viendra probablement pas à sa rencontre en dépit de sa «mauvaise conscience»¹⁰; d'autant plus que l'inventaire est davantage utile à l'archiviste qu'à l'historien en train de construire son questionnaire. Provocation? En partie seulement. Les historiens ne peuvent nier le besoin de repères pour effectuer leur travail avec efficacité. Toutefois, les questions adressées à l'archiviste émanent de milieux fort diversifiés, intéressés très souvent par une information ponctuelle qui ne relève en aucune façon de l'approche historique et qui met en jeu la qualité de la description archivistique comme outil capable d'exhiber, au cœur d'une systématique, des éléments à haute valeur informative et relevant du détail dont l'historien ne se soucie guère (cela va de l'adresse au repérage d'un *curriculum vitae* dans les séries documentaires). Dans sa pratique quotidienne, l'archiviste est un accoucheur. Il agit comme catalyseur dans sa rencontre avec le consultant, souvent imprécis, mal informé, incapable d'utiliser les ressources documentaires offertes (informatiques ou non) et souvent pressé. Son inventaire est alors l'outil fondamental. Sa connaissance personnelle des fonds et des divers centres de conservation constituent sa seconde force. Ses lectures, notamment d'ouvrages historiques, constituent son troisième

9 François Burgy et Barbara Roth-Lochner insistent également sur le besoin de mieux se comprendre et invitent à juste titre les historiens à mieux connaître la nature du travail en Archives tout en invitant les archivistes «à s'imprégner des nouvelles méthodes d'approche historique des documents d'archives», p. 71.

10 Christian Jouhaud: «La mauvaise conscience de l'historien du passé froid», in: *Panoramiques: politiques, cultures et sociétés*, 37, 1998, pp. 94–97. Ce billet sur l'historien confirme la primauté du lien au document plus qu'à son conservateur dans la perception de la relation entre archives et histoire. De Foucault, Certeau à Ricœur, les considérations sur le métier d'archiviste sont marginales. Pour l'historien ne semble pertinente que la question de «l'opération historiographique».

cercle de référence. Preuve s'il en est de l'importance du lien entre écriture de l'histoire et métier d'archiviste.

L'historien, en revanche, est un enquêteur systématique dont on espère qu'il ne se satisfait pas du descripteur ou des mots-clés informatiques produits par l'archiviste ou la machine. Sa curiosité le pousse à la confrontation de sources a priori «inintéressantes» et construit son objet en fonction du pacte d'écriture qui le lie à son lecteur, comme l'a souligné Paul Ricœur. Ce dernier ajoute qu'une telle enquête vise et si possible atteint l'événement dont le lecteur souhaite avoir une relation véridique. Or, «C'est dans la réécriture que se montre le désir de l'historien de s'approcher toujours plus près de cet étrange original qu'est l'événement dans tous ses états. Vérité prétendue non d'un seul livre mais, si j'ose dire, d'un dossier entier de controverse.»¹¹ L'archive considérée par l'archiviste comme l'original sur lequel il travaille vaillamment, n'est pour l'historien qu'un outil toujours réactualisé dont le sens tient à sa mise en question par le débat que suscite l'écriture. L'archiviste ne peut mettre de côté de telles exigences dans sa pratique.

L'affirmation d'une discipline par la formation des jeunes est un phénomène tout à fait bienvenu je le répète. Elle participe à la reconnaissance globale d'une profession peu valorisée socialement. Les postes en Archives seront probablement rares et l'orientation même des études professionnelles semble peu propice à inciter les jeunes vers le traitement archivistique de l'information. La combinaison des savoirs est souvent positive et point n'est besoin d'avoir des historiens à tous les niveaux d'emploi. Le temps dira si la tradition d'un recrutement universitaire allié à un post-grade en archivistique constituera le bagage des archivistes du futur. Je le pense et l'espère, tout en m'interrogeant alors sur la signification qu'il faut donner à l'ancrage de la formation dans la filière AID et sa capacité à répondre aux besoins des Archives.

Il demeure qu'une mise à distance excessive de l'histoire comme pratique et discipline de recherche, la perte du lien donc, serait néfaste au maintien dans l'horizon de pensée des archivistes, d'un rapport réflexif au temps, aux configurations sociales et aux méthodes utiles à l'écriture de cette histoire à venir. C'est en conservant une démarche historienne (en lisant, en écrivant si possible), que l'archiviste sera apte à préserver le sens même de la conservation à long terme face à des administrations ou des privés qui saisissent mal ou méconnaissent totalement l'usage réel de l'information sortie du cycle actif. A défaut, en se positionnant sur le strict versant technicien, comment pourra-t-il encourager le respect des archives et éviter des éliminations incontrôlées au sein des services? Comment pourra-t-il justifier une politique active d'accueil d'archives privées? La pédagogie institutionnelle est une arme aussi efficace que la directive ou la loi et cette pédagogie suppose une pratique convaincue de ce qui donne sens pour aujourd'hui à ce qui nous a été transmis. Renoncer à cette approche au nom de la masse documentaire et d'une exigence de gestion normalisée des flux serait une erreur, moins pour l'accomplissement quotidien du travail, que pour la compréhension plus profonde du sens que doit porter le métier d'archiviste.

11 Paul Ricœur: «L'écriture de l'histoire et la représentation du passé», in: *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2000, 4, pp. 731-747.